

## Plan européen – Séjours de chasse à l'original

(Incluant : aventure, groupe simple ou double, en chalet)

### Lieu d'enregistrement

Accueil de la réserve faunique de Portneuf  
229, rue du lac Vert,  
Rivière-à-Pierre, Qc  
G0A 3A0

### Heures importantes

Heures d'ouverture du poste d'accueil : 8 h à 18 h.  
Heure de rendez-vous pour l'enregistrement du groupe : entre 13 h 30 et 16 h, selon le tableau ci-joint.

### Déroulement du séjour

Accès à l'hébergement	La journée d'arrivée, suite à l'enregistrement.
Début de la chasse	16 h30 la journée d'arrivée.
Fin de la chasse	16 h, la dernière journée du séjour.
Sortie de l'hébergement	12 h (midi) la dernière journée de chasse.

### Localisation des équipements

**Chambre froide** : à l'accueil de la réserve faunique, Rivière-à-Pierre (entreposage en quartiers (4) avec ou sans peau et les pattes doivent être coupées.).

**Traineaux et treuils** : en quantité limitée à accueil de la réserve faunique, Rivière-à-Pierre.

**Potence, palan et jambier** : disponibles à proximité de l'hébergement.

**Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang** : communiquez avec un gardien de secteur d'hébergement ou avec l'accueil. Plus de détails vous seront donnés lors de votre arrivée.

**Embarcations Sépaq** : les embarcations seront retirées des plans d'eau. Vous pourrez les utiliser, à condition de les remettre comme elles étaient lorsque vous les avez prises.

### Est-ce que d'autres activités de chasse ou de pêche sont permises durant mon séjour ?

Non, il n'y a aucune autre activité pendant la chasse à l'original.

### Y a-t-il des aires de services (carburant, nourriture) près de la réserve ?

- **Rivière-à-Pierre** : Coop de Rivière-à-Pierre (Essence, épicerie, guichet Desjardins) – 3.5 km de l'accueil de Rivière-à-Pierre.
- **Saint-Raymond** : hôpital, restaurant, essence, épicerie. – 35 km de Rivière-à-Pierre.

### Enregistrement du gibier

Station d'enregistrement : accueil de la réserve faunique de Portneuf, Rivière-à-Pierre.

## **Permis d'original femelle adulte\***

Aucun permis de femelle adulte ne sera octroyé cette saison. Il n'y aura également aucuns permis spéciaux attribué au tirage universel du ministère des forêts, de la faune et des parcs.

## **Description des hébergements et heure d'enregistrement**

<b>Secteur</b>	<b>RDV</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Capacité</b>	<b>Secteur</b>	<b>RDV</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Capacité</b>
1	13 h 30	Doucet	8	9	14 h 15	Bellevue	6
2	13 h 30	Lièvre	4	10	14 h 45	Main de Fer	4
3	14 h 00	Lynx	6	11	14 h 45	Leneuf	6
4	13 h 45	Desrochers	8	12	14 h 30	Batiscan	4
5	13 h 45	Soleil-Couchant	10	13	15 h 00	Tessier 2	6
6	14 h 15	Boswell	4	14	15 h 00	Proulx 1	6
7	14 h 00	Robinson	8	15	15 h 30	Parke 1	6
8	14 h 30	Anse	6	16	15 h 30	Russules	4

## **Note importante**

Les visites de secteurs de chasse sont interdites sur semaine entre le 19 mai et le 27 juin, à moins d'autorisation de l'administration.

La direction de la réserve se garde le droit de restreindre ou de modifier les secteurs de chasse (bris de route, coupes forestières, inondation, etc.).

Pour la plupart des secteurs, des activités forestières et de piégeage sont effectuées en période de chasse.

Les autochtones peuvent se livrer à des activités de chasse et de pêche.